Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 035-213502396-20261005-D202688B-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 05 OCTOBRE 2026

Date de Convocation : 29/09/2026

Mise en ligne le 06/10/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 27
Présents : 22
Votants : 26
Quorum : 14

L'an deux mille vingt six
Le lundi 05 octobre à 20 heures 30 minutes

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Thierry RESTIF, Maire

PRESENTS : M. RESTIF, Mme PÉRON, M. LE VERGER, Mme AUBERT PLARD, M. DELENCLOS, Mme FERRÉ, M. LUGAND, Mme MASSARD, M. BONNIER, M. BOTTIER, Mme BOUCHET, M. BRÉAL, Mme CORGNE LAVIGNE, Mme GAUTIER, Mme KIRIOLET, M. LANOË, M. LECELLIER, Mme LEGGERI, M. HUGER, Mme PORAS, M. SOLLIER, Mme SOURDRILLE

EXCUSÉS : M. GUIBERT, M. CARRÉ, Mme GARNIER, M. SANDOZ, Mme VILFEU

POUVOIR : M. GUIBERT donne pouvoir à M. BONNIER
Mme GARNIER donne pouvoir à Mme GAUTIER
M. SANDOZ donne pouvoir à M. RESTIF
Mme VILFEU donne pouvoir à Mme AUBERT PLARD

SECRÉTAIRE : Mme Muriel FERRÉ est nommée secrétaire de séance.

Les membres du Conseil municipal reconnaissent que les convocations ont été régulières et qu'une note de synthèse était bien annexée aux convocations.

2026-88 – Domaine et Patrimoine – Acquisition par la commune d'une partie de la parcelle AC 596 – Rue Maréchal Foch

Monsieur LUGAND, adjoint en charge de l'urbanisme, présente le rapport suivant :

Rapport :

Il a été constaté à l'occasion des travaux d'aménagement de la rue Foch, qu'une partie du trottoir communal rue Foch et de la rue Jean-Marie Lamennais, était située sur la propriété privée cadastrée section AC n° 596, située 8 rue Maréchal Foch.
Afin de régulariser cette situation, la SCI PART ODONT, représentée Hichem ASSALI et Bernard PONTHUS, acceptent de céder à titre gracieux à la commune, une partie de leur parcelle correspondant à la régularisation du domaine public.



Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 035-213502396-20261005-D202688B-DE

La surface totale de cet espace est estimée à 25m² (12m² correspondant au trottoir et 13m² correspondant à la voirie rue Jean-Marie Lamennais), comme matérialisé sur le plan ci-dessous et fera l'objet d'un bornage par un géomètre expert pour connaître la superficie précise et attribuer des numéros de parcelle.



La commune n'a pas obligation de saisir les Domaines pour avis, lorsque le montant de l'acquisition est inférieur à 180.000€.

Ceci exposé :

Vu l'accord des propriétaires pour cette cession en date du 10/09/2026,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il y a lieu de régulariser cette situation impactant la voirie publique,

Le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Accepte** la cession à titre gracieux, par la SCI PART ODONT d'un espace d'environ 25 m² situé 8 Rue Maréchal Foch à la commune de Retiers, tels que présentés sur les plans ci-dessus,
- **Précise** que les frais de bornage réalisés par un géomètre expert seront à la charge de la commune,
- **Désigne** l'Office notarial PIED – LE POUPON de Retiers pour assister la commune dans cette transaction et **préciser** que les frais relatifs à cette cession seront à la charge de la commune,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire
Thierry RESTIF

MAIRIE de RETIERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ille-et-Vilaine

La secrétaire de séance
Muriel FERRÉ